68e Année. — N° 154

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Holl. 13.50 26.00 48.00
France,Belg. 15.00 24.00 48.00
Union post. 18.50 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 1100 ; Interc. 34. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 37

68e Année. — N° 154

VENDREDI
3
JUIN 1921

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

UN DISCOURS DE M. BARTHOU A COBLENCE

Aux Alliés unis dans la guerre, le ministre demande d'être indissolublement unis dans la paix

Coblence, 2 juin. — Répondant à M. Tirard, haut-commissaire de la République, qui lui avait adressé les vœux de la Haute-Commission interalliée, M. Barthou a fait un vif éloge des armées anglaises, belges et américaines. Il a ajouté :

Nous sommes sur le bord du Rhin que la France n'a jamais eu l'intention d'annexer, et je le dis très haut, non pas en mon nom personnel, mais au nom du gouvernement, et en plein accord avec l'homme éminent qu'est le Président du Conseil, mon ami, M. Briand, que toute pensée d'annexion et de conquête est exclue de nos esprits.

Mais la civilisation française peut approcher des populations, se faire estimer et aimer d'elles. Vous et vos collègues avez collaboré de la façon la plus heureuse à cette tâche. Vous êtes unis. Cette union, il faut qu'elle se maintienne ici, et il faut qu'elle se maintienne ailleurs.

Ce n'est pas suffisant de dire que quand on a été uni dans la guerre, il faut être uni dans la paix. La guerre a été longue et difficile. La paix est difficile, et la paix sera longue.

Bien des questions sont en suspens, qu'il faut régler dans l'intérêt commun de l'entente et de l'humanité. Le gouvernement français n'a jamais eu la prétention de voir la France les régler à elle toute seule, et je peux dire que mon chef et ami, M. Briand, président du Conseil des ministres français, vient, dans une circonstance récente, de donner la preuve de sa fermeté, de sa sagesse et de sa modération.

Nous avons la volonté de rester fidèles à nos alliés; nous avons la certitude absolue que nos alliés resteront fidèles à la cause commune.

L'Allemagne n'a pas désespéré de prendre d'abord une revanche économique, et peut-être même ensuite une revanche militaire.

Pour qu'elle renonce à cet espoir, il faut lui montrer que ceux-là ont la volonté de rester indissolublement unis. Cette union, elle existe ici, elle existe à Paris, dans les conférences internationales.

Pour moi, conclut M. Barthou, ma confiance est entière et c'est pour cela que, dans un sentiment très cordial, je pense aux pays qui sont nos amis, nos associés, et c'est au nom du gouvernement de la République, que je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Angleterre, le Roi et la Reine de Belgique, en l'honneur du Président de la République des Etats-Unis.

L'exécution du Traité de Versailles

Les clauses militaires

Paris, 2 juin. — Dans sa nouvelle note au général Nollet, le gouvernement allemand se propose de dissoudre les organisations suivantes : l'organisation Escherich ; les milices de la Prusse-Orientale ; les gardes civiques existant en Bavière.

Mais le gouvernement allemand proteste contre le maintien sous les armes de l'armée polonaise et la concentration de troupes polonaises sur la frontière de Prusse-Orientale.

L'échéance financière du 31 mai

Paris, 2 juin. — Par une note, la Commission des réparations fait connaître que l'Allemagne a effectué le paiement d'un milliard de marks-or prévu pour le 31 mai.

La Sorbonne célèbre le sixième centenaire de Dante

Un éloquent discours de M. Poincaré

Paris, 2 juin. — Le sixième centenaire de Dante, commémoré déjà par des conférences et des manifestations diverses, a été célébré solennellement, cet après-midi, à la Sorbonne, sous le patronage de l'Université de Paris.

M. Millerand et M. Léon Bérard assistaient à cette cérémonie que présidait M. Raymond Poincaré, et à laquelle les grandes Associations françaises avaient prêté leur concours.

Des allocutions ont été prononcées par M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; M. le sénateur Rattini, professeur à l'Université de Turin, ancien ministre de l'Instruction publique d'Italie; Maurice Barrès; le comte Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie.

M. Poincaré, dans un éloquent discours, a glorifié l'œuvre immortelle de l'auteur de « la Divine Comédie ».

L'orateur s'est exprimé ainsi en terminant :

« La mégalomanie de l'Allemagne a, un jour poussé l'Italie, à précipiter les choses et à se jeter dans la guerre.

» La victoire nous a sauvés et l'espérance a définitivement expulsé de son sol sacré son ennemi héréditaire.

» La France, de son côté, a repris aux avant-postes de la latinité, la garde montée jadis par les légions romaines.

» Dante peut dormir content. Un jour, de son vivant, il avait, dit-on, frappé, à la porte du couvent de Santa-Croce del Cervo. Au moine qui lui demandait ce qu'il voulait, il avait répondu d'une voix sourde et brisée : « Je cherche la paix ». Après six siècles d'attente, son âme inquiète peut se reposer maintenant dans la sérénité et dans la joie. La paix, les morts de France et d'Italie la lui ont à jamais assurée. »

LE SOUVENIR FRANÇAIS AUX MORTS POUR LA PATRIE

Une messe de « Requiem » à Notre-Dame de Paris

Paris, 2 juin. — Le Souvenir Français a fait célébrer ce matin à 10 h., en l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, la messe de « Requiem » annuelle à la mémoire des marins et soldats français morts pour la France.

Mgr Roland-Gosselin, évêque auxiliaire de Paris, présidait la cérémonie et a donné l'absoute. La messe a été dite par le chanoine Delage, archiprêtre de Notre-Dame.

L'oraison funèbre a été prononcée par le P. Doncœur, ancien aumônier militaire, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Il a glorifié le sacrifice de ceux qui sont morts pour la Patrie et a exalté le patriotisme capable d'inspirer une abnégation et un héroïsme que la mort même ne saurait ébranler.

Le Président de la République s'était fait représenter par le commandant Mollard. Les ministres de la Guerre et de la Marine s'étaient également fait représenter. Les maréchaux Foch, Pétain et Fayolle assistaient à cette cérémonie.

LA COMÉDIE JUDICIAIRE DE LEIPZIG

Six mois de prison à Neumann

Leipzig, 2 juin. — Le soldat Neumann a été condamné à 6 mois de prison, sous réduction de la prison préventive, pour le cas de mauvais traitements.

LES QUOTIDIENNES

DEUX VICTIMES DU ROMAN POLICIER

Ceux qui assistaient, le samedi 28 mai, à la séance de la Cour d'assises de la Seine ont pu se croire au cinéma. C'est, en effet, un véritable film policier qui se déroula devant eux. Rien n'y manquait : ni la passion romanesque, ni les cambriolages hardis, ni la fuite aventureuse, ni l'arrestation mouvementée, ni le drame sanglant.

Voici l'histoire en quelques mots : deux jeunes filles de bonnes familles lisaient régulièrement les romans policiers. Cette lecture leur mit dans la tête une quantité d'idées fausses et perverses. Peu à peu ils pensèrent comme leurs héros favoris et leur conception de la vie devint celle de tous les Nick Carter et le tous les Bob Hogson des petits journaux illustrés.

Puis, un jour, l'occasion se présentant, ils commirent leur premier méfait. Quand ils furent pris dans l'engrenage du vice, les besoins de dépenses folles augmentèrent rapidement et bientôt ils volèrent aussi facilement que d'autres travaillent.

Bien entendu, toujours comme dans le roman ou comme au cinéma, les précoces malfaiteurs se donnèrent l'excuse ordinaire d'une passion. Agés de 16 et de 18 ans, ils aimaient tous les deux, toujours comme sur l'écran, la même jeune fille. Celle-ci qui, naturellement, était d'une grande beauté, avait promis d'aller retrouver à Paris les deux chevaliers de la cambriole et de choisir qui était le plus digne de son amour.

Mais, avant, les soupirants devaient, par un exploit ou une suite d'exploits fameux, devenir riches et s'assurer la sécurité du lendemain.

Ce scénario réglé, les deux malandrins en poursuivirent l'exécution avec entrain. Ils commirent en France et en Belgique, de nombreux vols et d'audacieuses escroqueries.

Le succès les grisa et ils ne prirent pas suffisamment de précautions. Et un jour, dans une ville frontière on les arrêta. Conduits au poste de police, ils eurent pour les surveiller, un pauvre garde-champêtre.

Et voici, toujours comme dans les romans, l'inévitable scène du crime. Avec un revolver « caché dans le cuissard de sa jambe de bois », l'un des détenus tua le garde-champêtre.

Redevenus libres, les criminels se rendirent à Paris où moins de quinze jours après l'assassinat, ils étaient arrêtés dans une pension de famille.

Samedi dernier, la Cour d'assises de la Seine condamnait les deux victimes des romans policiers, l'un à 20 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire et l'autre à 5 ans de prison.

Quand donc poursuivra-t-on les vrais coupables, ceux qui corrompent l'esprit et le cœur de la jeunesse, les entrepreneurs d'immoralités, les spéculateurs du vice, les professeurs de vols, de cambriolages et de meurtres ?

Maurice Auber.

Les Événements extérieurs

La démission du Cabinet autrichien

SES CAUSES

Vienne, 2 juin. — Le Cabinet Mayr a démissionné. Il a été chargé de l'expédition des affaires courantes.

Cette démission est due au fait que la Yougo-Slavie a précisé son intention d'occuper la Carinthie, si le plébiscite pour le rattachement à l'Allemagne a lieu en Styrie le 3 juillet prochain, ainsi que le gouvernement de cette province l'a annoncé.

Devant la gravité de la situation, on va s'efforcer de former le plus rapidement possible un Cabinet dans lequel toutes les provinces autrichiennes seraient représentées.

Ce qui veut dire que le Président de la République autrichienne va faire un effort pour obtenir le concours des provinces en leur faisant une place dans le gouvernement, qui prendrait, comme la Suisse, un caractère fédéral. C'est le dernier remède. S'il n'agit pas, nous verrons surgir en Europe centrale de redoutables complications, dont il est difficile de prévoir l'issue.

Le déficit du budget de l'Autriche

Vienne, 2 juin. — Le projet de budget autrichien pour le second semestre de 1921 prévoit un déficit de 25 milliards et demi.

Deux protestations contre les plébiscites pro-allemands en Autriche

LA PROTESTATION YOUGO-SLAVE

Vienne, 2 juin. — Selon l'« Uhr Blatt » le ministre yougo-slave à Vienne, M. Rastic, a remis au chancelier Mayr une protestation du Cabinet de Belgrade contre le plébiscite pour l'union à l'Allemagne et a annoncé que si cette agitation continuait, des mesures de politique répressive seraient prises par la Yougo-Slavie.

LA PROTESTATION DU CHANCELIER WIRTH

Vienne, 2 juin. — La « Politische Korrespondenz » annonce que le chancelier allemand, M. Wirth, a fait une démarche auprès du gouvernement autrichien, afin de faire cesser l'organisation de plébiscites dans les provinces autrichiennes en vue de leur rattachement à l'Allemagne.

La demande du chancelier allemand est basée sur la situation actuelle de l'Allemagne au point de vue international et sur l'importance des questions restant à résoudre.

La Question silésienne

LES TROUPES ANGLAISES A OPPELN

Londres, 2 juin. — La « Chicago Tribune » annonce que des détachements anglais ont franchi, hier matin, la ligne de démarcation et pénétré dans le territoire occupé par les insurgés polonais.

Elles ont été reçues, l'après-midi, à Oppeln, avec enthousiasme par la population.

L'ATTAQUE ALLEMANDE SUR GROSS-STRELITZ

Oppeln, 1er juin. — L'attaque allemande dans la direction de Gross-Strelitz n'a pas été reprise.

Le problème oriental

L'ANGLETERRE FAVORABLE AUX GRECS

Londres, 2 juin. — Le Cabinet anglais s'est réuni, hier soir, à la Chambre des Communes, pour examiner la situation au double point de vue de l'attitude de la Porte et du gouvernement d'Angora. Aucune décision ne semble encore avoir été prise mais l'idée de soutenir les Grecs dans leur lutte actuelle contre les kémalistes paraît être envisagée avec une faveur croissante dans les milieux diplomatiques anglais.

UNE COALITION DE TROIS ELEMENTS CONTRE LA GRÈCE

Athènes, 2 juin. — L'« Elefteros Typos » d'Athènes se dit informé de Belgrade que, selon des informations sûres, les Bulgares, les Turcs et les Albanais se sont mis entièrement d'accord en vue d'une action commune contre la Grèce et la Yougo-Slavie; des agents d'Angora et des délégués du Comité Jeune Turc de Constantinople se seraient rencontrés à Sofia, avec les représentants de l'ancienne organisation Macédo-Bulgare.

Genève serait le siège de cette organisation et Achmet Agatef servirait d'agent de liaison entre l'organisation et les agents bolchevistes.

Un nouvel avatar à la Ligue des Nations

L'AMERIQUE LATINE LUI RETIRERAIT SON CONCOURS

New-York, 2 juin. — Le « New-York Hérald » annonce que les pays de l'Amérique latine se préparent à quitter la Ligue des Nations et à se rallier aux idées de M. Harding, sur une nouvelle association des nations.

Plusieurs diplomates des pays de l'Amérique latine ont déjà discuté la question avec le Département d'Etat. Le discours de l'ambassadeur Harvey, à Londres, et la croyance que le président Harding a tourné le dos définitivement à la Ligue des Nations sont, d'après ces diplomates, les raisons du changement d'attitude de leurs pays.

UNE ATTAQUE CONTRE L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES A LA CHAMBRE

Séance de jeudi matin

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. Raiberti.

M. Guist'hau est au banc du Gouvernement.

Nos arsenaux de la Marine

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de **M. Henri Aiguier**, sur les mesures urgentes que compte prendre le Gouvernement pour rendre aux ouvriers de la Marine l'intégralité de leur salaire et du projet relatif à l'arrêt de construction de cinq cuirassés, ainsi que la mise en chantier de divers bâtiments.

M. Henri Aiguier donne lecture d'une circulaire du ministre de la Marine, en date du 14 mai dernier, qui prescrit notamment de réduire les heures de travail des ouvriers de la Marine.

M. Aiguier reconnaît que le ministre a pris sa décision dans un bon sentiment, pour éviter des licenciements, mais il marque, par la lecture d'un état, les différences qui existent entre les salaires touchés par les ouvriers avant la mise en vigueur de la circulaire et les salaires que ces ouvriers touchent à l'heure actuelle.

M. Emmanuel Brousse dit qu'il faudra songer à réduire les salaires des fonctionnaires.

M. Aiguier répond :

— Pardon, Monsieur Brousse, le jour où l'on sera disposé à réduire les traitements de tous les fonctionnaires, y compris les nôtres, j'y soumettrai immédiatement. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Aiguier demande que la France ait une marine digne d'elle. **M. Guist'hau** promet de mettre fin à la crise des arsenaux avant l'hiver.

M. Baisanat reproche au Gouvernement de favoriser l'industrie privée au détriment des arsenaux.

La discussion continuera demain matin.

La séance est levée à midi 10.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul Péret. M. Doumer est au banc du Gouvernement.

LA RETOUCHE A L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions de la taxe sur le chiffre d'affaires.

INTERVENTION POUR L'INDUSTRIE HOTELIÈRE

La parole est à M. Tapponnier, député de la Haute-Savoie, dans la discussion générale.

Le classement des hôtels s'est effectué d'une façon arbitraire. Les agents de l'Administration se sont basés sur de simples annonces de journaux qui prônaient le confort plus ou moins moderne de tel ou tel établissement, pour décider s'il serait de première classe.

L'orateur conclut en demandant à ses collègues de mettre l'industrie hôtelière sur le même pied que les autres industries.

LA DEFENSE DES OUVRIERS A FAÇON ET DES PETITS ARTISANS, PAR M. DES ROTOURS.

M. des Rotours, député du Nord, défend la cause des ouvriers à façon et des petits artisans.

Il expose les raisons qui ont motivé le dépôt de deux amendements qui viendront en discussion à leur heure. Ces amendements, dit-il, tendent à exonérer de l'impôt les petits artisans qui travaillent eux-mêmes sans le concours d'ouvriers et qui comprennent parmi eux, nombre de mutilés et de veuves de guerre. De nombreuses et justes réclamations ne manqueraient pas de s'élever, si l'impôt leur était appliqué. Les recettes qu'ils font sont la rémunération de leur travail personnel, et au surplus, le contrôle et le recouvrement de l'impôt seraient très difficiles.

Ces amendements ont également pour objet d'appliquer aux petits artisans au sujet de l'impôt sur les bénéfices commerciaux, les dégrèvements prévus par la loi pour les petits salaires.

Les petits artisans ne diffèrent des salariés, ni par leurs moyens d'existence, ni par le genre de vie qu'ils mènent. Nous réclamons pour eux le même régime fiscal que celui qui est appliqué aux salariés et aux petits exploitants agricoles.

M. PUECH SE LIVRE A UNE CRITIQUE VEHEMENTE DE LA TAXE

M. Puech, président de la Commission du commerce, monte à la tribune.

M. Puech. — L'impôt sur le chiffre d'affaires est celui qui a provoqué le plus de protestations dans le commerce. C'est aussi celui dont le rendement a causé le plus de désillusions.

Dans une période de prospérité, le commerce peut majorer ses prix, parce que la demande est supérieure à l'offre. Mais dans la période critique que nous traversons, alors que le commerçant et l'industriel sont contraints de vendre à perte, il faut encore qu'ils prennent la taxe à leur charge. C'est inadmissible.

M. Puech s'applique à démontrer qu'il y a une monstrueuse différence entre le montant des impôts payés par les employés, ouvriers ou façonniers, d'une part, et par les petits commerçants de l'autre. Pour 10.000 fr., dit-il, les premiers paieront un peu plus de 200 fr., et les seconds devront verser 1.400 fr. C'est une injustice criante.

L'orateur critique la façon dont s'effectue la perception de la taxe sur le chiffre d'affaires. On avait cru, dit-il, que pour acquitter cet impôt, il suffirait d'envoyer un chèque ou un mandat-poste. Mais l'administration en a décidé autrement, et les malheureux contribuables sont soumis à d'innombrables formalités qui leur font perdre un temps précieux et de l'argent.

M. Doumer. — Laissez-moi vous rappeler que la loi de la taxe sur le chiffre d'affaires, qui subit vos critiques, est encore jeune.

Autrefois, nous avons également critiqué des lois qui, par la suite, ont été améliorées. Je ne dis pas que les dispositions de cette loi soient excellentes, mais on pourra y apporter des améliorations. Pour sa part, le Gouvernement s'y emploiera volontiers.

M. Puech. — Je n'ai pas critiqué les articles de la loi, mais son principe. Cette loi ne deviendra applicable qu'autant que nous lui aurons fait subir une série de mesures d'adaptation qui s'imposent.

AUTRES CRITIQUES

M. A. Paturaud-Mirand s'élève contre les exagérations des taxes réclamées à certains commerçants, et demande la généralisation du régime forfaitaire.

M. Sanac, député du Gers, reproche à l'administration d'avoir rendu la taxe sur le chiffre d'affaires plus lourde et plus désagréable que la Chambre ne l'avait voulu. Il demande que l'impôt soit perçu à domicile, qu'il soit quérable et non portable; il faut ménager la patience des contribuables.

M. Le Mire, après lui, s'élève contre une augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires. Ses observations sont appuyées par **M. Mausier**, député des Ardennes.

CLOTURE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion générale est close et la suite de la discussion renvoyée à mardi prochain.

LES INTERPELLATIONS

L'ORDRE DU JOUR DES SEANCES DE VENDREDI

M. Bouisson demande que son interpellation sur le rétablissement de l'indemnité de vie chère pour les petits retraités soit mise en tête de l'ordre du jour de demain après-midi, avant les interpellations sur la politique financière.

M. Inghels demande également la priorité pour son interpellation sur le scandale des régions libérées. Je ferai, déclare-t-il, des révélations sur les conditions dans lesquelles quelques industriels ont reçu plus de 2 milliards.

La Chambre, consultée, décide, par 503 voix contre 41, de mettre l'interpellation de M. Bouisson en tête de l'ordre du jour de demain, après-midi.

M. Inghels, appuyé par M. Bouisson, propose de consacrer la séance de demain matin à son interpellation, à la place du programme naval.

Finalement, M. Raoul Péret demande que l'interpellation de M. Inghels soit appelée demain après-midi, après celle de M. Bouisson. (Approbation.)

La séance est levée à 18 h. 20. Séance demain matin : suite de la discussion des interpellations sur le programme naval.

LE RÉTABLISSEMENT DE L'AMBASSADE FRANÇAISE AU VATICAN

Un ordre du jour de la Gauche démocratique du Sénat

Paris, 2 juin. — Le Groupe de la gauche démocratique s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. G. Doumergue. Il s'est occupé du rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican.

Après une discussion prolongée, le Groupe à une très forte majorité, a voté l'ordre du jour suivant :

Le Groupe de la gauche démocratique du Sénat proteste contre l'envoi fait par le gouvernement auprès du Vatican d'un ambassadeur extraordinaire, alors que la question du rétablissement de cette ambassade était pendante devant le Sénat, et que la Commission des Affaires extérieures de cette assemblée avait voté à ce sujet, une motion d'ajournement. Il décide de maintenir son opposition à ce rétablissement, le jour où s'ouvrira devant le Sénat le débat que la décision ministérielle ne peut pas avoir éludé.

Le Groupe affirme une fois de plus de la façon la plus énergique, son attachement à la laïcité républicaine et proteste contre tout ce qui, dans notre politique intérieure, marque une politique de régression.

LES PENSIONS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

La priorité pour les titulaires des Régions dévastées demandée à la Chambre

Paris, 2 juin. — On a distribué, aujourd'hui, aux députés, le rapport favorable présenté par M. Rillart de Verneuil sur la proposition de résolution invitant le gouvernement à accorder la priorité pour la liquidation des pensions des victimes de la guerre aux originaires des régions dévastées rentrés dans leurs départements d'origine.

M. de Verneuil dit notamment :

Pendant quatre ans, les victimes de la guerre se sont trouvées brutalement éloignées ou de leur Mairie ou de l'administration centrale. Après l'armistice, les victimes qui ont voulu établir leurs dossiers ont vainement cherché à les constituer, les archives de la plupart des communes avaient été détruites ou transportées en Belgique ou en Allemagne. Dans ces conditions, nous nous trouvons aujourd'hui en présence de cette situation paradoxale qu'à diligence égale, les victimes de la guerre certainement les plus intéressantes recevront satisfaction en dernier lieu.

Le Séjour en France du Prince impérial japonais

Le Prince Hiro-Hito a déposé une couronne sur la tombe du soldat inconnu

Paris, 3 juin. — Le prince impérial Hiro Hito, accompagné du vicomte Ishii, ambassadeur du Japon à Paris, et du prince maréchal Kiai In, ainsi que des officiers de sa suite, s'est rendu, jeudi matin, à l'Arc de Triomphe où il a déposé une couronne de palmes sur la tombe du Soldat inconnu.

Sur cette couronne se trouvait une banderelle sur laquelle était inscrit : « Au souvenir du Soldat français, le prince héritier du Japon ».

Le prince impérial a été reçu à l'Arc de Triomphe par le général Berdoulat, gouverneur militaire de Paris, et par M. Eugène Berteaux, conservateur des monuments de Paris.

C'est aujourd'hui que, pour la première fois, l'entourage de la tombe du Soldat inconnu a été enlevé. Les couronnes sont donc disposées autour de la tombe et placées sur les rebords des pilliers de l'Arc de Triomphe.

Un hommage verbal au glorieux Soldat de France

Le prince impérial, en déposant la couronne sur la tombe, a prononcé les paroles suivantes :

Je m'étais réservé d'apporter moi-même le tribut des hommages pieux du Japon à cette tombe, symbole de toutes les vertus militaires et civiques du peuple français. En ce haut lieu proposé à la piété fervente de tout un peuple, à l'admiration émue de tout l'univers, loin que j'apporte de vaines paroles, je viens recueillir des enseignements.

Glorieux soldat de France, ce n'est pas seulement l'héroïsme de tes camarades, ni leur infatigable et rude ténacité que tu représentes à mes yeux, c'est le nombre effrayant de tous ceux qui formèrent le rempart sacré de la cité du droit de la civilisation, contre les assauts tant de fois renouvelés d'une force ennemie.

Le soldat de France n'a pas servi seulement la cause sacrée de la défense nationale, mais aussi un idéal de paix et de justice qui, dépassant les frontières, devait, dans sa pensée, se propager à travers le monde.

Le Japon ne pouvait résister à cette flamme vive, car il est aussi un foyer où se mêlent avec une égale ardeur, le sentiment patriotique et le culte de la justice. Ainsi, les deux nations ont combattu côte à côte pour la même noble cause. Mais, pour ne pas rendre vain le sacrifice immense que ce tombeau symbolise, dans son émouvante simplicité, il faut que la paix, sans cesse affermie, unisse sous sa loi bienveillante les peuples mieux instruits de leurs devoirs et moins âpres à l'exercice de leurs droits.

Telles sont les pensées que suscite à mon esprit la sublime majesté de ce monument triomphal, moins subfilme pourtant que l'âme qu'il abrite.

Je m'incline très bas, pieusement, devant cette tombe, et c'est en ma personne, l'hommage et l'admiration de tout le peuple japonais, ami de la France, que je dépose en ce temple unique de l'honneur, de la bravoure et du devoir.

La propagande bolcheviste en Europe

Londres, 2 juin. — Le « Morning Post » publie des extraits d'un document dans lequel Tchitcherine donne à ses agents à l'étranger des instructions pour qu'ils profitent de l'instabilité qui règne en Europe afin de provoquer la révolution. Il leur recommande de faire une propagande intense et d'arriver par là à compliquer les relations entre les alliés et particulièrement les relations anglo-françaises.

Petites Nouvelles

— La Commission des amendements au pacte de la Société des Nations s'est réunie de nouveau à Londres, jeudi. Elle a désigné comme vice-président, M. Edouard Benès, tchéco-slovaque.

— Au cours d'une prise d'armes aux Invalides, le maréchal Pétain a remis les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur aux généraux Famin et Marchand.

— La police judiciaire de Paris a ouvert une enquête pour découvrir les automobilistes qui, dans divers quartiers, ont jeté sur la voie publique des tracts antimilitaristes.

— Le Sénat américain a voté le bill fixant à 500 millions de dollars le budget naval.

— A Paris, dans un chambre d'hôtel, on a découvert le cadavre d'une jeune fille de 23 ans, Marcelle Rochette. Un individu qui se trouvait avec elle a disparu.

— Une explosion s'est produite à Toulon, à bord de la « Diligente », bateau de la marine de guerre. Il y a un certain nombre de blessés.

— On évalue à 75 le nombre de tués dans la bagarre entre blancs et noirs à Tulsa, aux Etats-Unis.

— Krassine, le chef de la délégation commerciale des Soviets, venant de Moscou, est arrivé à Londres.

— Rue Curial, à Paris, on a découvert le cadavre d'une femme, la gorge tranchée d'un coup de couteau. L'identité de la victime n'a pu être établie; on n'a aucun indice sur le meurtrier.

— Les nouveaux tarifs de chemin de fer en Allemagne sont en augmentation de 30 % sur les précédents et de 900 % sur ceux d'avant-guerre.

— Le gouvernement français a l'intention d'envoyer comme ministre en Chine, M. de Fleurian, en remplacement de M. Boppe, décédé.

— La police mobile de Montpellier a arrêté dix-neuf individus qui, dans les départements frontière de l'Espagne, drainaient l'or qu'ils exportaient ensuite à travers les Pyrénées.

DERNIÈRE HEURE

UNE DÉMARCHE DE L'AMBASSADEUR ALLEMAND AUPRÈS DE M. BRIAND

La dissolution des gardes civiques

Paris, 2 juin. — M. Briand a reçu, ce soir, M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne. Le Président du Conseil avait reçu auparavant le général Weygand.

Le rédacteur diplomatique de l'agence Havas croit savoir que la visite du docteur Mayer avait pour objet de demander au gouvernement français des facilités pour la dissolution des gardes civiques allemandes. L'ambassadeur d'Allemagne, en exprimant ce désir, a donné l'assurance au Président du Conseil que le gouvernement du Reich acceptait les clauses militaires de l'ultimatum de Londres sans conditions ni réserves.

M. Briand a répondu qu'il ne pouvait que s'en tenir aux conditions imposées par l'ultimatum. Déjà, le gouvernement allemand, dans sa note au général Nollet du 30 mai, avait fait des réserves au sujet du désarmement.

M. Von Mutius, président de la délégation allemande à la Conférence de la paix, avait renouvelé hier ses réserves au directeur des affaires politiques.

Les idées de M. Walter Rathenau

Cet Allemand croit à la volonté de reconstruction en France. L'honneur d'une signature

Berlin, 2 juin. — Cet après-midi, s'est engagé au Reichstag, le débat sur la déclaration ministérielle.

Après les déclarations des chefs de groupe, M. Rathenau, ministre de la Reconstruction, a pris la parole :

Je suis entré, dit-il, dans un cabinet de réalisation. Ce qui m'y a pour beaucoup décidé, c'est la conviction que la France veut la reconstruction.

Nous devons être objectifs envers elle et pour cela, nous devons reconnaître qu'elle le veut vraiment, parce qu'elle a énormément souffert de la guerre. La France a déjà fait de puissants efforts pour sa reconstruction et non seulement la volonté de reconstruction existe réellement, mais je crois pouvoir conclure des négociations de ces derniers jours, qu'une sérieuse volonté existe de la réaliser avec nous.

Du moment que cette reconstruction est voulue par l'autre partie, nous sommes obligés de la réaliser.

La confiance dans le monde entier repose sur la confiance dont le symbole est la parole écrite et la signature. Quand un papier porte ma signature ou celle de ma maison, ou surtout celle de mon peuple, je considère cette signature comme mon honneur et celui de mon pays. J'espère qu'on peut la tenir. Quand on a quelque chose de difficile à accomplir, on doit se dire, je veux le faire en dépit de tout. L'exécution des conditions acceptées nous rendra la confiance.

La paix ne nous reviendra dans ce monde que quand la blessure faite au corps de l'Europe sera fermée. Toutes les classes du peuple allemand sont appelées à collaborer à notre œuvre qui doit être accomplie.

Ces paroles terminent le discours de M. Rathenau.

La liquidation de l'allocation militaire

Une proposition de M. Léon Pasqual

Paris, 2 juin. — M. Pasqual, député du Nord, vient de déposer une proposition de résolution ayant pour objet d'instituer dans chaque arrondissement des régions libérées une Commission spéciale dite Commission de liquidation de l'allocation militaire. Cette Commission, composée de trois membres désignés par le Préfet, trois membres élus par les Associations d'Anciens Combattants, démobilisés, mutilés, veuves et orphelins de guerre, et présidée par le Président du Tribunal civil, aurait pour mission d'examiner à nouveau les demandes de rappel rejetées par les précédentes Commissions.

Cette Commission aurait le pouvoir de provoquer les explications des intéressés ou de les entendre et ses décisions seraient définitives et sans appel.

La démission de M. Mabilleau

L'ex-président de la Fédération de la Mutualité entendu par le juge d'instruction

Paris, 2 juin. — M. Léopold Mabilleau, président démissionnaire de la Fédération nationale de la Mutualité, mis en cause à propos de la plainte de M. Babilly contre M. Poiret, au sujet de la non-livraison de lits anglais, a été entendu par M. Lacombles, juge d'instruction.

M. Mabilleau a affirmé qu'il ignorait tout de cette affaire à laquelle il est resté complètement étranger et que si d'autres opérations commerciales ont été faites, celles-ci ont eu lieu par l'intermédiaire d'une banque ayant ouvert un compte spécial et dont les bénéfices devaient faire retour aux Régions libérées.

Le budget des Affaires étrangères à la Chambre belge

« L'entente militaire franco-belge, dit M. Jaspar, doit être complétée par une entente anglo-belge. »

Bruxelles, 2 juin. — La Chambre discute le budget des affaires étrangères. Le ministre des Affaires étrangères examine le statut de la Belgique, puis il s'occupe des décisions prises à Londres. « L'Allemagne, dit-il, a donné une première preuve de sa bonne volonté. »

Le ministre dit ensuite qu'il tient à rendre hommage au peuple français. Ce grand peuple aurait pu se laisser entraîner à des idées de rancune et de vengeance ; cependant, son Parlement, par ses votes de confiance, a approuvé la politique de M. Briand, politique de réalisation. J'en suis heureux, car cette politique est très importante pour la paix du monde. Nous sommes de fermes partisans du bloc occidental qui doit réunir la France, l'Angleterre, l'Italie et la Belgique. Dans ce bloc réside la sécurité de la Belgique. Il importe que notre peuple témoigne à tous ces grands alliés la même confiance.

Le Parlement belge connaît l'accord militaire franco-belge. Cet accord a un caractère absolument défensif et sauvegarde complètement l'indépendance de la Belgique. L'entente ainsi conclue confère à la Belgique l'intégralité de son indépendance politique. Nous faisons une politique belge uniquement. Le meilleur service que nous pouvons rendre à la France est d'être l'ami de l'Angleterre et réciproquement. C'est pourquoi nous espérons qu'un jour une entente militaire anglo-belge complétera l'entente franco-belge.

Le ministre termine en affirmant de nouveau que la politique de la Belgique doit s'exercer en dehors de toute influence extérieure. Nous devons reconstituer notre foyer, dit-il, et le défendre. Il serait criminel d'agir autrement. Un pays qui l'oublierait serait mûr pour la servitude et pour la mort.

Le budget est ensuite adopté.

COURTES DÉPÊCHES

— Dix millions de dollars sont déjà réunis, en Allemagne, pour le rachat dans quelques jours, de l'un des bons du Trésor.

— La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuite contre M. Barthe, député de l'Hérault, après avoir entendu le Garde des Sceaux, a décidé de ne pas accorder la levée de l'immunité parlementaire demandée à la requête de M. Vilgrain.

Le bruit a couru dans les couloirs de la Chambre que M. Bonneval, garde des Sceaux, avait laissé entendre à la commission, que M. Vilgrain sera prochainement inculpé.

— L'ordre qui avait été troublé à Vladivostock, est maintenant normal. Le drapeau tricolore russe est arboré dans toute la ville. Les chefs de la police sont aux mains des Japonais qui ont désarmé les hommes de la milice.

— En Italie, à Venvereana, un conflit entre fascistes et socialistes a occasionné deux morts. Il y a quelques blessés.

— Dans la banlieue de Barcelone, des individus faisant irruption à l'intérieur d'un bar où se réunissent des éléments du syndicat rouge, ont tiré des coups de revolver. Une femme a été tuée; il y a quelques blessés.

Dernières Nouvelles Régionales

MINISTERE DES FINANCES. — Est nommé receveur buraliste : M. Rollet, à Annappes.

SEQUESTRATION D'ENFANT. — Béthune, 2 juin. — Le Parquet vient d'ouvrir une instruction contre les époux Voisard, d'Auchel, pour séquestration de leur neveu, orphelin de guerre, âgé de 12 ans, et sévices sur ce jeune enfant.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 2 juin. — Ventes, 3.000; importations nulles; américain, baisse, 13; brésilien, baisse, 12; égyptien inchangé.

Clôture : juin, 7.81; juillet, 8.10; août, 8.24; septembre, 8.36; octobre, 8.49; novembre, 8.57; décembre, 8.57; décembre, 8.66; janvier, 8.71; février, 8.75; mars, 8.80; avril, 8.83; mai, 8.86.

Sakellaridis : Juin, juillet, août, 14.12; septembre, 14.15; octobre, 14.25; novembre, 14.30; décembre, 14.35; janvier, 14.40. Autres mois inconnus.

New-York, 15 heures. — Juillet, 13.03; octobre, 13.49; décembre, inconnu; janvier, 13.95.